COMMUNE de LAVARDIN

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL en date du JEUDI 8 OCTOBRE 2026

Date de convocation : 2 octobre 2026

Etaient présents : M. GRANIER Sébastien, Maire ; M. PULIDO PATO Christopher, Mme BESLIER Mélanie, Adjoints ; Mme PALAIS Martine, M. BOBILLOT Denis, Mme LAFFONT Axelle, MM. GENETAY Nicolas, BRAULT Mickaël, Mmes GENETAY Cyrielle, LEPELTIER Coralie, GUILLOU Wendy et COSTES Cassandra,
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et excusés : M CADYCK Kévin, (pouvoir à M. Bobillot), LAFFONT Arnaud (pouvoir à Mme Laffont) & TESSIER Samuel (pouvoir à Mme Costes)

Madame Marie-Christine RAYNAUD, attachée territoriale assistait également à la séance.

———

Monsieur Sébastien GRANIER, Maire, ouvre la séance à 19h dans la salle du conseil municipal ; Il procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal a désigné Mme LAFFONT Axelle, secrétaire de séance.

Monsieur GRANIER rappelle l'ordre du jour :

- Délégation au Maire
- Décisions Modificatives n°1 – BP Commune
- Point sur les affaires scolaires
- Journée citoyenne
- Cérémonie du 11 novembre
- Affaires et questions diverses

1/ Délégation au Maire

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le Maire peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions ;

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, que M. le Maire est chargé, pour la durée de son mandat, et par délégation du Conseil Municipal :

3°- de procéder dans la limite de 200000 € à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au « a » de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du « c » de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4°- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est inférieur à 100000 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

6°- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7°- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8°- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9°- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés no de conditions ni de charges ;

11°- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

15° d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de

l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les zones U du PLUi

16° d'intenter au nom de la commune toute action en justice ou défendre la commune dans des actions intentées contre elle, quel que soit le type de juridiction et de niveau ;

17°- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 1000 € ;

20°- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 150000 € par année civile ;

24°- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

26°- De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions si la demande n'excède pas 10000 € et que le projet est inscrit au budget ;

Le Conseil Municipal autorise le Maire à subdéléguer la signature des délégations susmentionnées à des adjoints.

Conformément à l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par le Conseil Municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du Maire

Cette délibération annule et remplace celle du 3 septembre 2026

2/ Décisions Modificatives n°1 BP Commune

Vu le manque de crédits aux opérations voirie et atelier communal

Sur proposition de Monsieur le Maire, et, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de procéder aux modifications de crédits suivantes :

Objet	Augmentation de crédits	Diminution de Crédits
Acquisition de panneaux de signalisation	Art D 2152-40 : 590 €	Art D203-17 : 590 €
Acquisition illuminations	Art D 2188-11 : 500 €	Art D203-17 : 500 €

3/ Point sur les affaires scolaires et périscolaires

Intervention de M. Pulido

Crédits alloués à l'école pour Noël : après débat, le Conseil Municipal décide de reconduire la participation de 10€/ élève, soit 360 € de crédits alloués à l'école de Lavardin pour Noël.
Le prochain conseil d'école aura lieu le 16 novembre à la mairie de La Quinte
Le lave-linge et le sèche-linge ont été livrés le 30 septembre.

Un courrier a été envoyé à chaque famille afin que la commission école puisse avoir les adresses mails afin de communiquer plus rapidement
Un audit énergétique a été réalisé par M3E sur le bâtiment de l'école ; celui-ci est classé en C.

Revoir pour le déclenchement de l'éclairage des ombrières.

Accueil de loisirs : il est ouvert pendant les deux semaines des vacances de Toussaint. AFAJES va louer la salle les 9 décembre, pour le spectacle de Noël et le 11 septembre pour un repas solidaire. Ces locations seront facturées au prix de 230 € et 100 € la seconde.

Cindy Rioul a eu un accident de travail ce jour, elle sera remplacée à la cantine par Martine Palais jusqu'aux vacances scolaires ; pour le car, le matin Audrey Pannier et le soir, une élue de La Quinte. Nous ne connaissons pas la durée de son indisponibilité.

Christelle Jardin est en arrêt jusqu'à la fin de l'année 2026. Le contrat de Mme Rivol continue pendant la durée de son absence. Un courrier sera déposé dans le livre des enfants accueillis à la garderie afin de rappeler que la réalisation des devoirs ne fait pas partie des missions principales de la garderie. Ils peuvent éventuellement être faits lorsque les conditions le permettent, mais il ne s'agit pas d'une obligation du service ni d'une aide aux devoirs.

4/ Distribution des sacs marqués

Sur proposition de Monsieur le Maire, et**, après débat**
Compte tenu que le secrétariat de mairie sera fermé du 19 janvier au 3 février 2027, il est proposé de tenir une permanence le **samedi 9 janvier**, ainsi que suit :

9h – 10h30	10h30 – 12h	14h -16h
BESLIER Mélanie	PULIDO PATO Christopher	GRANIER Sébastien
GUILLOU Wendy	COSTES Cassandra	PALAIS Martine
LEPELTIER Coralie	BOBILLOT Denis	GENETAY Cyrielle

5/ Point sur la journée citoyenne

55 personnes inscrites
Plusieurs ateliers :

- Emmarchement ;
- Atelier cuisine ;
- Ramassage des déchets
- Montage des draisiennes ;
- Déménagement du local du comité des fêtes
- Enlèvement des parements des parterres, rue des étangs ;
- Peinture de la nouvelle table de pique-nique

6/ Cérémonie du 11 novembre

Rassemblement à partir de 10h30 devant la Mairie- puis défilé vers le cimetière : dépôt de gerbe au Monument aux Morts
Suivi du repas du CCAS offert aux Lavardinois de plus de 65 ans.
77 inscrits. La commune accepte, cette année, d'ouvrir ce repas aux personnes extérieures de la commune et à des Lavardinois, de moins de 65 ans, ayant fait la demande.
Mélanie Beslier sollicite les élus pour la préparation de la salle le mardi 10 novembre ;
Kévin Cadyck est crgé de communiquer auprès de la presse locale

7/ Affaires et Questions diverses.

Prochain CM : Jeudi 5 novembre et Jeudi 3 décembre 2026 à 19h.

Tour de table des Elus :

Christopher Pulido Pato présente à l'ensemble des élus un planning annuel des grands événements concernant la commune et même au niveau national : cas des permanences au bureau de vote pour les élections présidentielles et des députés. A également créer un planning pour l'astreinte des élus. Signale un problème du lampadaire solaire, rue Paul Cézanne.

Cyrielle Genetay signale une barrière cassée au terrain multisports

Mélanie Beslier informe qu'elle se déplacera aux portes ouvertes chez Leblanc illuminations le mardi 10 novembre et sollicite les élus pour l'accompagner. Rappelle la réunion de la commission avec les représentants des associations communales le samedi 31 octobre. Signale des petits travaux à réaliser à la salle polyvalente et propose une visite aux membres de la commission. Informe, que pendant les vacances scolaires, elle réalise les états des lieux de la cantine et propose d'être accompagnée pour les prochains. Présente le compte-rendu de la commission environnement – embellissement (nichoirs à oiseaux ; concours illuminations en 2027 ? Informe que l'opération 1 naissance, 1 arbre ainsi que la remise des récompenses des jardins fleuris aura lieu le samedi 28 novembre.

Denis Bobillot informe que des néons, sous les ombrières, sont décrochés. Informe qu'une majorité des riverains de l'Allée Toulouse-Lautrec sont favorables à la suppression des haies et aimeraient plus de stationnements.

Cyrielle demande où en est le projet de vidéoprotection ? aucune avancée à ce jour

Cassandra fait part de jeunes enfants qui embêtent ceux qui se promènent en trottinette.

Axelle Laffon fait part du compte-rendu de la commission communication.

Mickaël Brault doit contacter les serres du Perche pour un devis pour les plantations de novembre.

Coralie fait part d'une demande d'une famille : peut il être posé des brises-vues pour les toilettes de l'école. Chrstopher Pulido Pato doit se renseigner mais précise qu'il y a une législation

Nicolas Genetay , suite au rendez-vous avec le référent Enedis, demande si le référent tempête a été nommé. A voir au prochain CM.

Cassandra Costes demande ce qu'il peut être fait concernant les chiens errants. Voir pour un lecteur de puce.

Sébastien Granier fait part de l'invitation pour la cérémonie du 11 novembre à Domfront ; (mêmes horaires que Lavardin). Propose la pose des illuminations de Noël le 5 décembre : seront présents Nicolas, Denis Mélanie, Arnaud ? Wendy ?, Kévin et Sébastien.

Séance levée à 21 h 15

La secrétaire de séance
Axelle LAFFONT

Le Maire,
Sébastien GRANIER